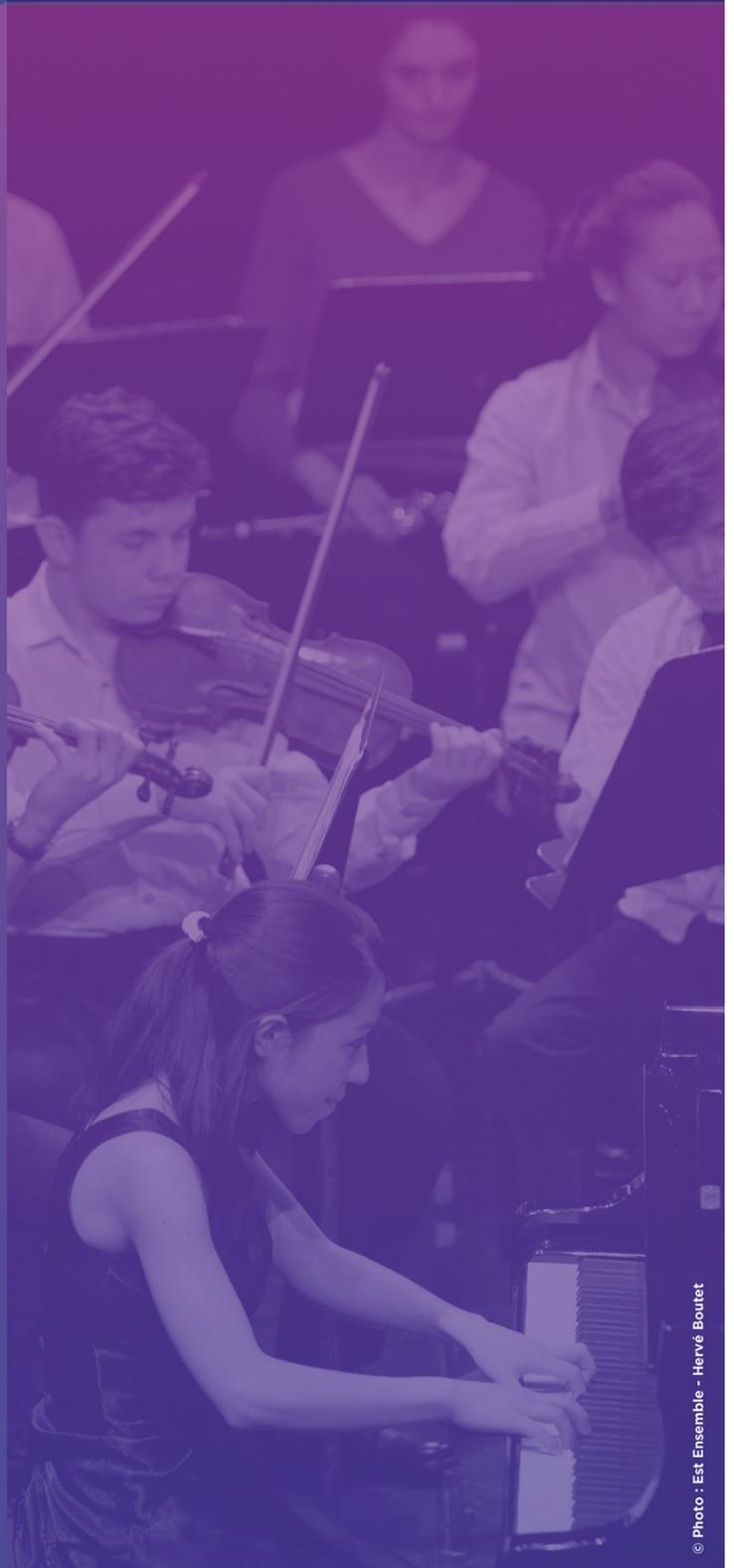


CLASSE PRÉPA MUSIQUE 93

Guide d'accueil

CRR 93
CRD DE PANTIN
CRD DE MONTREUIL
CRD DE BOBIGNY

SAISON 2020-2021



© Photo : Est Ensemble - Hervé Boutet

CYCLE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

6 DOMAINES : Instruments de l'orchestre •
Instruments polyphoniques • Art lyrique •
Musique ancienne • Erudition, direction, création • Jazz
+ 1 module « Environnement professionnel » pour tous

WWW.CRR93.FR / WWW.EST-ENSEMBLE.FR / WWW.BOBIGNY.FR

Sommaire

I Présentation	p3
II Les établissements partenaires	p4
III Contenu des enseignements pour les 6 domaines + module 5	
Domaine Instruments de l'orchestre	p6
Domaine Instruments polyphoniques	p9
Domaine Art lyrique	p12
Domaine Musique ancienne	p15
Domaine Érudition, direction, création	p18
Domaine Jazz	p23
Connaissance de l'environnement professionnel	p25

I Présentation

Introduction

Le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) est né de la volonté affirmée des établissements partenaires (CRR 93, CRD de Bobigny, Montreuil et Pantin) d'unir leurs efforts afin de proposer une offre pédagogique innovante sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Notre département peut à présent s'enorgueillir de disposer en complément du Pôle Sup'93, d'une filière d'enseignement artistique spécialisé, de l'éveil artistique au DNSPM, au DE ou à la licence de musicologie.

Cadre

Conformément aux articles 51 et 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le CPES musique 93, se déroule dans la continuité des études musicales. Le niveau d'entrée de ce cycle est équivalent à celui de l'admission en Cycle spécialisé ou cycle d'orientation professionnelle.

Dans le cadre de la mise en place du CPES musique 93, le CRR 93, le réseau des conservatoires d'Est Ensemble (représenté par les CRD de Montreuil et de Pantin) et le CRD de Bobigny se sont associés pour élaborer, développer une réflexion pédagogique commune, partager certains enseignements, ainsi que l'organisation d'événements et de projets en partenariats avec les établissements artistiques et culturels du territoire.

Le CPES est un cycle d'études non diplômant préparant aux concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers (Pôles Supérieurs, CNSMD, CEFEDM, CFMI...). La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Organisation générale

Afin de conserver la diversité et la richesse des enseignements présents au sein des structures partenaires, ainsi que de fluidifier et simplifier la gestion administrative des élèves et des équipes, l'enseignement de base - c'est à dire les quatre premiers modules – est assuré par chaque établissement partenaire. Le point de convergence est la création du Module « Connaissance de l'environnement professionnel » (Module n°5). Ce module, grâce à son intérêt pédagogique commun aux 6 domaines et son organisation programmée en sessions réunissant l'ensemble des élèves en même temps, est l'un des points forts de la « Classe prépa musique 93 ».

L'autre point fort de cette collaboration est d'avoir fait le choix de travailler à partir d'une réflexion pédagogique commune. Le conseil pédagogique du CPES, composé des directeurs/trices, ou de son représentant, des responsables pédagogiques ou professeurs référents CPES de chaque établissement cosignataire, en est l'outil opérationnel. Y concourent de même : les réunions des directions, l'ouverture de certaines master classes et de certains cours à l'ensemble des élèves en cursus dans le département, la collaboration dans le cadre des projets pédagogiques et artistiques, jusqu'à la création d'une « promotion départementale ».

La mise en réseau du CPES dans le département de la Seine-Saint-Denis, initiée en 2018, est amenée à se développer dans les années à venir afin d'asseoir sa singularité dans le secteur de l'enseignement artistique spécialisé en Ile-de-France.

La mise en œuvre des volumes horaires indiqués dans les tableaux récapitulatifs des heures minimales d'enseignements des modules 1 à 4, au sein des différents domaines, relève de l'organisation interne de chaque établissement.

II Les établissements partenaires

Le CRR 93 / Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

Classé par l'Etat Conservatoire à Rayonnement Régional, le CRR 93 dispense les trois spécialités requises par le label : musique, danse, théâtre.



Environ 1500 élèves en cursus et plus de 6000 enfants du territoire sont touchés par les différentes actions du CRR 93.

L'équipe pédagogique est composée de plus de 150 artistes enseignants, dont une vingtaine de musiciens intervenants.

Un peu d'histoire...

En 1965, année de la création du conservatoire de La Courneuve, les villes d'Aubervilliers et de La Courneuve disposaient chacune de leur école de musique, structure municipale en gestion directe. La politique de la musique engagée par Marcel Landowski en 1966, impulsant « l'implantation progressive de centres musicaux de premier ordre en différents points du territoire », poussa les deux Maires de l'époque à réunir leurs 2 écoles en 1973, afin de créer un établissement d'enseignement artistique pluridisciplinaire ambitieux et accessible à tous. C'est la naissance du Syndicat intercommunal à vocation unique, qui demande et obtient dans la foulée le label Ecole Nationale de Musique et de Danse pour la structure, puis le label Conservatoire National de Région un an après, en 1974. En 2005, il est dénommé Conservatoire à Rayonnement Régional, suite à la publication de la loi de 2004 sur le transfert des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

Quelques étapes clés :

- **1972** : ouverture de la première classe CHAM / CHAD, partenariat entre le conservatoire et le collège J.B. Clément de Dugny
- **1976** : ouverture de la filière F 11 au lycée Henri Wallon d'Aubervilliers
- **à partir de 1999** : ouverture des classes CHAM vocales à l'école Joliot-Curie et au collège G. Péri d'Aubervilliers, des classes CHAM percussions traditionnelles au collège Politzer de La Courneuve, de la seconde « Art du Son » au lycée Henri Wallon
- **2009** : ouverture du Pôle Sup'93 en partenariat avec l'Université de Paris 8
- **2012** : ouverture de la première classe CHAT au collège Jean Vilar de La Courneuve

En dehors des classes CHAM/D/T, les actions en direction du milieu scolaire se développent et se structurent, avec la création d'un département des partenariats éducatifs. Les cours du CRR 93 sont assurés sur plusieurs sites de chaque ville, notamment dans des écoles, puis sont regroupés sur deux sites à Aubervilliers (Métafort et rue Réchossière) et 2 sites à La Courneuve (avenue Gabriel Péri et Centre culturel Houdremont). Depuis septembre 2013, l'activité liée au cursus et une partie des actions liées aux partenariats éducatifs du CRR 93 sont regroupées sur un seul site à Aubervilliers, dans un bâtiment de 5000 m² qui lui est dédié, et deux sites à La Courneuve.

Le réseau des conservatoires d'Est Ensemble

L'établissement Public Territorial Est Ensemble a fait le choix de la mise en réseau de ses conservatoires transférés en 2013 pour des enjeux financiers et fonctionnels, mais surtout pour des enjeux de cohérence pédagogique, d'exigence artistique et de bon sens territorial.



Le réseau des conservatoires d'Est Ensemble est ainsi composé de 8 conservatoires :

- **2 Conservatoires à Rayonnement Départemental** : Montreuil (Musique et Danse) et Pantin (Musique, Théâtre, Danse et Arts Plastiques)
- **6 Conservatoires à Rayonnement Communal** : Bagnolet (Musique et Danse), Bondy (Musique), Les Lilas (Musique et Danse), Le Pré Saint-Gervais (Musique et Danse), Noisy-le-Sec (Musique et Danse) et Romainville (Musique).

Avec près de 400 enseignants et plus de 6 500 élèves, ce réseau de proximité propose un service public de sensibilisation, d'enseignement, d'éducation et de diffusion artistique particulièrement large et diversifié sur le territoire, en musique, en danse, en art dramatique et en arts plastiques.

En complément de l'enseignement artistique spécialisé, l'éducation artistique et culturelle est portée à la fois par les enseignants, mais également par des musiciens et des chorégraphes intervenants en milieu scolaire, artistes en résidence, équipements culturels du territoire, complétés par des dispositifs scolaires tels que l'orchestre à l'école, chorale à l'école, danse à l'école, projets chorégraphiques, classes à horaires aménagés, initiation instrumentale et éveil à la danse.

Les saisons culturelles et artistiques proposées par le réseau des conservatoires sont des outils de rayonnement emblématiques d'une politique culturelle ambitieuse qui vient enrichir et prendre part pleinement à la programmation locale, éclairant considérablement la vie culturelle du territoire.

Le réseau des conservatoires demeure en permanence à l'écoute des nouveaux enjeux culturels pour être en capacité d'offrir un enseignement permettant à la fois à des élèves d'accéder au niveau pré professionnel et professionnel tout en allant à la rencontre des publics non habitués des pratiques culturelles.

Dans un territoire où 37% de la population vit dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, les conservatoires jouent un rôle fondamental en matière d'égalité des chances à la fois pour l'accès à une pratique artistique ainsi que sur l'accompagnement vers l'enseignement supérieur lorsque des élèves souhaitent en faire leur profession.

Le CRD de Bobigny

Le Conservatoire Jean Wiener de Bobigny est un établissement de formation classé par l'Etat pour la Musique, la Danse et le Théâtre.

Environ 1 350 élèves suivent les cursus des dix départements pédagogiques et plus de 1 000 élèves de la ville profitent des actions de sensibilisation et de découverte des arts.

Le C.R.D.M.D.T. de Bobigny est situé globalement en zone géographique socialement très défavorisée de la Seine-Saint-Denis et dans ce sens depuis plus de vingt ans, il est un centre de ressources en matière de formation

et des pratiques artistiques et une importante identité sociale grâce à la visibilité d'un établissement public classé par l'Etat.

À travers l'évolution et la convergence des cursus artistiques et des programmes de formation constitutifs des parcours éducatifs initiaux (CHAM scolaires, cursus spécialisés, institutions locales I.M.E. Handicap', EHPAD etc.), les CPES constituent une véritable perspective offerte à la population afin d'accéder à une formation professionnalisante dans les disciplines artistiques. Cela ouvre l'accès notamment aux élèves artistes démunis de moyens financiers afin qu'ils préparent les concours d'entrée dans les établissements supérieurs. Ces parcours associés et spécialisés (CPES / DEM) déterminent également l'offre d'une professionnalisation destinée aux élèves inscrits dans les pratiques artistiques amateurs, et le choix individuel de s'inscrire ou non dans la voie des métiers artistiques valorisée par les diplômes supérieurs – D.N.S.P., D.E., Master 2, métiers du théâtre, du cinéma et de la danse.



III Contenu des enseignements pour les 6 domaines + module 5

Domaine Instruments de l'orchestre

Flûte traversière, hautbois, clarinette, basson (systèmes français et allemand), saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions, harpe, violon, alto, violoncelle, contrebasse.



Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M2	Erudition	495
M3	Pratiques collectives	126
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 841h

La répartition des heures des **Modules 2 et 3** se fait sur un minimum de 66 semaines de cours.

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- **Les cours de technique instrumentale et interprétation**
- **Le déchiffrage**
- **Les master class**

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- connaissance du répertoire en soliste, en musique de chambre, de l'orchestre (traits d'orchestre)
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Erudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Formation musicale**
- **Commentaire d'écoute**
- **Culture musicale**

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires au futur musicien professionnel
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse.

Culture musicale

• **Histoire de la musique**

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale.

• **Analyse**

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical

- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Musique de chambre**
- **Pratique collective dirigée**

Objectifs communs musique de chambre / orchestre

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensembles dirigés ou non dirigés, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), qualité du son, son et respiration commune...
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Musique de chambre

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Orchestre

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec le chef d'orchestre
- travail de ou avec les chefs de pupitres

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

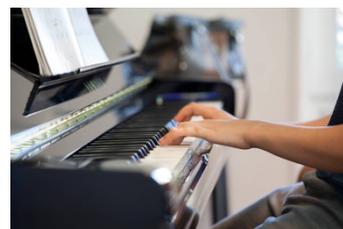
Improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électro acoustique ; acoustique musicale ; composition électro acoustique ; orchestration ; soundpainting ; initiation à la direction de chœur ; initiation à la direction d'orchestre ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Domaine Instruments polyphoniques

Piano, guitare, accordéon

(Attention : la harpe est rattachée au domaine « instruments de l'orchestre »)



Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M2	Erudition	495
M3	Pratiques collectives	132 (piano), 99 (guitare, accordéon)
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h (pianistes) 814h00 (guitare, accordéon)

La répartition des heures des **Modules 2 et 3** sur un minimum de 66 semaines de cours.

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M3 déchiffrage (pianistes)	33h
M3 ensembles / projets collectifs	33h
M3 musique de chambre	66h

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- **Les cours de technique instrumentale et interprétation**
- **Le déchiffrage (Sauf pianistes)**
- **Les master class**

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- connaissance du répertoire en soliste, en musique de chambre, ensembles
- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Erudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Formation musicale**
- **Commentaire d'écoute**
- **Culture musicale**

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires au futur musicien professionnel
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse.

Culture musicale

• **Histoire de la musique**

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite.
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical.
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Musique de chambre**
- **Pratique collective non dirigée / dirigée (selon répertoire et programmation)**
- **Déchiffrage pour les pianistes**

Objectifs des cours

- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets
- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- réalisation de projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Improvisation, analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électro acoustique ; acoustique musicale ; composition électro acoustique ; orchestration ; Sound painting ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Domaine Art lyrique

Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.



Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : chant lyrique	66
M2	Erudition	495
M3	Pratiques collectives/projets/ateliers	132
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h

La répartition des heures des **Modules 2 et 3** sur un minimum de 66 semaines de cours.

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M3 Pratique collectives / projet / ateliers	132h

Module 1. Discipline dominante : cours de chant lyrique

Objectifs des cours

- développement de technique vocale afin d'aborder en autonomie un répertoire varié
- approfondissement de la connaissance du répertoire allant de la Renaissance à la musique d'aujourd'hui
- participation régulière à différentes formes de pratiques collectives : chœurs, ensembles vocaux, productions d'opéra, musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé
- développement de l'oreille harmonique et relative
- autonomie de travail et expertise vocale
- acquisition de la culture liée à l'art lyrique et à son environnement

Module 2. Erudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Formation musicale**
- **Commentaire d'écoute**
- **Culture musicale**

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires au futur musicien professionnel
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse.

Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite.
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, ainsi que de favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale.

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical.
- maîtrise du vocabulaire, la terminologie et les concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Projets artistiques (opéras, oratorios, spectacles)**
- **Musique de chambre**
- **Ensemble vocal dirigé**

Objectifs des cours

- approfondissement de la connaissance et de la pratique du répertoire allant de la Renaissance à la musique d'aujourd'hui
- approfondir la présence scénique, expression théâtrale, conduite des rôles et personnages
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), son et respiration commune...
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale « chanteur » ; improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électro acoustique ; acoustique musicale ; composition électro acoustique ; initiation aux langues étrangères ; initiation à l'esthétique ; rhétorique et gestuelle baroque ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Domaine Musique ancienne

Basson baroque, chant baroque, clavecin, orgue, traverso, flûte à bec, viole de gambe, violon baroque, violoncelle baroque, contrebasse baroque, pianoforte, luth, théorbe.



Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / masterclass dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : pratique instrumentale	66
M2	Erudition	495
M3	Pratiques collectives	132
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 847h

La répartition des heures des **Modules 2 et 3** sur un minimum de 66 semaines de cours.

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	98h
M3 orchestre/consort	66h
M3 ensembles	66h

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale ou vocale

Les heures du module 1 se répartissent entre :

- **Les cours de technique instrumentale et interprétation**
- **Lecture sur fac-similé**
- **Les master class**

Objectifs des cours

- acquisition des techniques instrumentales afin d'aborder en autonomie le répertoire des époques : Renaissance, baroque et classique
- connaissance du répertoire en soliste, en ensemble, en consort
- développement de l'oreille harmonique et relative
- travail sur les modes de jeu, tempéraments, styles
- autonomie de l'entretien de son instrument
- acquisition de la culture liée à l'instrument pratiqué et à son environnement

Module 2. Erudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Formation musicale**
- **Commentaire d'écoute**
- **Culture musicale**

Objectifs des cours

Formation musicale

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires au futur musicien professionnel
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- Synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse.

Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite.
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associer à la notion de «Culture musicale», le développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, et la possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires.
- favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale.

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical.

- maîtrise du vocabulaire, de la terminologie et des concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Pratiques collectives non dirigées**
- **Pratiques collectives dirigées**

Objectifs communs pratiques dirigées / non-dirigées

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : consort, ensemble dirigé ou non dirigé, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute : pulsation commune, justesse (notamment la « correction » de la justesse), qualité du son, son et respiration commune...
- accord, intonation, tempéraments
- vocalité, notion de rhétorique, organisation du discours
- organisation de travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Pratiques non dirigées

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Pratiques dirigées

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- savoir trouver sa place au sein d'un spectacle mis en scène, regroupant plusieurs familles d'artistes : musiciens, danseurs, chanteurs...
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec le chef d'orchestre
- relier le travail musical avec son cadre spécifique et sa fonction : musique religieuse, musique de scène... appréhender les principales formes dirigées en usage à l'époque baroque : liturgie ou opéra

Ateliers 1. Improvisation et ornementation du 17^{ème} siècle : initiation aux pratiques de l'improvisation et de la « diminution » en Italie au 17^{ème} siècle à travers les standards de la Renaissance et les chansons ornées

Atelier 2. Initiation à la basse continue pour les claviéristes

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale « chanteur » ; improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électro acoustique ; acoustique musicale ; composition électro acoustique ; initiation aux langues étrangères ; initiation à l'esthétique, rhétorique et gestuelle baroque ; initiation à la direction de chœur, analyse fonctionnelle du mouvement ...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Domaine Érudition, direction, création

Composition, écriture, culture musicale, musique assistée par ordinateur et composition assistée par ordinateur, improvisation, formation musicale, direction d'orchestre, direction de chœur.



Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement est fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève.

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante	198
M2	Commentaire d'écoute, autres disciplines d'érudition	297
M3	Pratiques collectives, projets, ateliers	126
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	99
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
		Soit au total 775h

La répartition des heures des **Modules 2 et 3** sur un minimum de 66 semaines de cours.

M2 FM	198h
M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale (pour tous sauf ceux dont c'est la discipline principale)	198h
M3 Pratiques collectives, projets, ateliers	60h

Objectifs des cours

➤ Culture musicale

• Histoire de la musique

- acquisition des connaissances concernant l'évolution du langage, des formes et des genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite.
- mise en relation de ces connaissances avec d'autres champs disciplinaires, tels l'histoire générale, la philosophie, les beaux-arts, la littérature, la poésie...
- associé à la notion de « Culture musicale », développement d'une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique, possibilité d'en transposer les problématiques sur d'autres répertoires, favoriser l'écoute critique et développer un questionnement personnel concernant sa propre pratique musicale

• Analyse

- acquisition d'une compréhension profonde des œuvres sur le plan du langage, des formes, du lien entre matière et structure, des textures, des genres, afin de développer une connaissance intime des œuvres et de stimuler son propre imaginaire musical.
- maîtrise du vocabulaire, de la terminologie et des concepts propres au champ musical
- développement de l'autonomie dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique artistique
- acquisition de la maîtrise d'un discours portant sur l'acte créateur et l'organisation du sonore

➤ Direction d'orchestre

- acquisition des compétences techniques, gestuelles et posturales
- connaissance du répertoire symphonique / opéra / oratorio (18^e siècle – musique d'aujourd'hui)
- acquisition des fondamentaux de gestion d'un orchestre / ensemble (niveau amateur, instrumentistes en formation, professionnel...)
- sensibilisation à la création et gestion des projets collectifs
- développement de l'oreille polyphonique, harmonique et liée au timbre
- expertiser les problématiques et apporter des solutions

➤ Direction de chœur

- acquisition des compétences techniques, gestuelles et posturales
- connaissance du répertoire choral (17^e siècle – musique d'aujourd'hui)
- acquisition des fondamentaux de gestion d'un chœur, ensemble (chœur d'enfants, chœur amateur adultes, chanteurs professionnels...)
- sensibilisation à la création et gestion des projets collectifs
- développement de l'oreille polyphonique, harmonique et liée au timbre
- expertiser les problématiques et apporter des solutions

➤ Composition instrumentale et vocale

- découverte des multiples champs d'expressions contemporaines (musiques écrites et improvisées, notations traditionnelles et étendues, écritures graphiques, musique électroacoustique...). Connaissance des grandes esthétiques du XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.
- poursuite d'une écriture personnelle, fondée sur la recherche d'un langage assumé et libre, tant sur le plan théorique que pratique. Recherche fondamentale et apprentissage concret du métier de compositeur en toutes occasions (concert, pluridisciplinarité, musique d'application, transversalités...).

- participation active au collectif interprètes-compositeurs, basé sur l'échange et l'expérimentation, le travail au stade de l'esquisse.
- mise en regard avec les autres disciplines artistiques (danse, cinéma, littérature, poésie et théâtre contemporains, jazz et musiques amplifiées, musiques du monde...)
- réflexion fondamentale sur la nature du geste musical et ce qui prévaut à sa création. Apprentissage de la pluralité des techniques disponibles au compositeur (comment générer du matériau musical - de l'improvisation aux nouvelles technologies)

➤ Écriture

La classe d'écriture (CPES) a pour objet la maîtrise du maniement par l'écrit des langages musicaux allant de la Renaissance au XXI^e siècle, sans restriction de genres, de styles, ni de formes, en remplissant les objectifs suivants :

- maîtrise de l'utilisation des paramètres formels, harmoniques, mélodiques et stylistiques
- démarches d'invention et de création
- immersion dans les œuvres du répertoire
- développement d'une compréhension approfondie des langages musicaux
- développement de pratiques instrumentales créatives parallèles (arrangement/improvisation/harmonisation/expérimentation)

Nota bene : Cette discipline s'adresse à tous les profils d'élèves : compositeurs, instrumentistes, musicologues, chanteurs, chefs de chœur ou d'orchestre... Une formation musicale solide (capacités de lecture, de déchiffrage et de synthèse) est nécessaire au bon déroulement des cours.

➤ MAO, CAO, INITIATION À L'ÉLECTROACOUSTIQUE / Composition électroacoustique

Aujourd'hui la composition électroacoustique et la composition assistée par ordinateur s'adressent à des publics variés. Ces pratiques sont à la croisée de plusieurs arts comme la danse, le théâtre, le multimédia, le cinéma, les arts plastiques, la vidéo, la poésie sonore, l'installation interactive et bien sûr la musique instrumentale, ce qui de ce fait, engage les élèves sur le chemin de la transversalité.

L'approche de la composition se fait à partir des techniques de studio et de l'étude des sons, de manière personnalisée en suivant des cheminements multiples, comme ceux de la musique concrète, actuelle, de l'analyse et de la synthèse des sons, de la psychoacoustique, d'analyse d'œuvres musicales de référence, choisies plus particulièrement dans le répertoire du XX^e siècle.

Les objectifs du cours sont les suivants :

- Formation de compositeurs autonomes

Il n'y a pas d'esthétique imposée, c'est à chaque élève de trouver sa personnalité musicale. Il s'agit d'amener l'élève à mettre en œuvre son imagination, son sens créatif, de favoriser les démarches d'invention afin de soutenir le développement d'une personnalité musicalement indépendante.

- Pratiques transversales et pluridisciplinaires

Il s'agit pour les élèves de cerner les enjeux d'une collaboration avec un ensemble de participants (musiciens, danseurs, comédiens, régisseurs, chargés de production, chargés de communication...)

- Improvisation / pratiques collectives

Une pratique d'interprète permet à l'élève de collaborer et de pratiquer du jeu sonore en collectif. C'est également l'occasion de faire des rencontres avec d'autres musiciens et d'aborder les problématiques de la relation à soi, à l'autre, l'espace, au geste, à la projection sonore.

- Improvisation

- mettre en marche un processus, une démarche d'invention et de création, à partir d'une réflexion et d'un concept personnel à travers la réalisation de projets
- développer un langage personnel, une identité musicale
- dépasser sa condition d'instrumentiste et acquérir des compétences transversales

- développer et enrichir sa palette de jeux en créant son propre dictionnaire sonore par l'étude de son instrument au-delà des modes de jeux déjà connus
- participer activement aux projets des autres élèves et ceux du département création
- acquérir une connaissance du fonctionnement du corps humain grâce à l'étude de l'anatomie
- comprendre comment la pratique de notre instrument conditionne une attitude posturale afin de créer une relation fine dans le jeu
- acquérir une perception sensible des mouvements du corps, comprendre leur importance dans le jeu musical, dans l'espace et dans la relation à l'autre (musicien, danseur, comédien, circassien, ...)
- acquérir des connaissances liées au support informatique et à l'utilisation du microphone
- acquérir une perception fine des paysages sonores, savoir y placer des actions sonores
- développer un savoir-faire dans la relation du son à l'image qu'elle soit sur support fixe (vidéos, films ...) ou bien dans une réalité performative (paysage, danse, cirque, théâtre ...)
- développer ses connaissances des diverses formes que revêt l'art contemporain, à travers les spectacles, les livres, les écoutes, les films et les rencontres (artistes, compagnies, lieux de créations...)

➤ **Formation musicale**

- renforcement des compétences techniques et musicales nécessaires au futur musicien professionnel et, éventuellement, d'un futur professeur de formation musicale
- travail à l'écrit et à l'oral autour des quatre domaines suivants :
 - Domaine rythmique (relevés et déchiffrage lus et instrumentaux)
 - Domaine intonation (relevés divers, déchiffrages chantés, polyphonies vocales...)
 - Domaine harmonique (relevés, initiation à l'harmonisation clavier, théorie musicale...)
 - Domaine création, improvisation
- des notions de culture musicale

Module 2. Erudition

Les heures du module 2, en dehors de la discipline dominante, se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Formation musicale**
- **Commentaire d'écoute**
- **Culture musicale**

Objectifs des cours

Commentaire d'écoute

- développement et utilisation des outils nécessaires à la technique spécifique du commentaire d'écoute : réflexes auditifs, réactivité à l'écrit, rédaction et présentation orale...
- Synthèse des connaissances acquises dans les autres disciplines musicales proposées dans les cycles : FM, histoire de la musique et analyse.

Formation musicale (Voir description ci-dessus)

Culture musicale (Voir description ci-dessus)

Module 3. Pratique collective, projets, ateliers

Les heures du module 3, selon l'instrument pratiqué, peuvent se répartir entre les cours suivants :

- **Musique de chambre**
- **Pratique collective dirigée**
- **Création / participation dans les projets collectifs**
- **Participation aux différents ateliers en collectif**
- **Direction des orchestres, chœurs, ensembles**

Objectifs communs musique de chambre / orchestre

- pratique régulière de différents types de pratiques collectives : musique de chambre, ensemble dirigé ou non dirigé, orchestres
- développement et perfectionnement des réflexes liés à l'écoute.
- organisation du travail personnel pour les projets en collectifs
- apprentissage du répertoire
- travail en partenariat avec les structures de diffusion
- logistique liée à la création, l'organisation et la tenue des projets

Objectifs spécifiques

Musique de chambre

- savoir prendre sa place au sein d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage du texte musical
- création et gestion d'un groupe
- création des projets (y compris à portée pédagogique) en autonomie
- ouverture sur la transdisciplinarité

Orchestre

- développement et perfectionnement du travail par pupitres (partielles)
- savoir prendre sa place au sein d'un orchestre, d'un pupitre, d'un groupe
- autonomie dans l'apprentissage des traits
- travail avec le chef d'orchestre
- travail de ou avec les chefs de pupitres

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Improvisation ; analyse ; écriture ; MAO ; CAO ; initiation à l'électro acoustique ; acoustique musicale ; composition électroacoustique ; orchestration ; Sound painting ; initiation à la direction de chœur ; analyse fonctionnelle du mouvement ...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive.

Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Domaine jazz

Basse, guitare basse, batterie, chant, claviers, guitare, cordes, vents



Le cursus

Comme défini dans les textes de cadrage, le cursus se compose de 5 modules avec un nombre d'heures d'enseignement fixé à 750 heures minimum.

La durée du cursus est de 2 à 3 ans avec admission sur concours.

Tableau récapitulatif des heures minimales d'enseignements par modules :

- Dans le cadre du partenariat entre les établissements signataires, chaque année les élèves prendront connaissance de l'opportunité offerte de suivre certains cours ou / master class dans l'ensemble des établissements signataires, en dehors du cursus de leur établissement. Ces cours, spécifiques à chaque établissement, permettront ainsi de compléter chaque parcours individuel. A noter que les heures de ces cours supplémentaires n'apparaissent pas dans le nombre minimal d'heures à suivre par l'élève

Modules		Volume horaire minimum tout au long du CPES
M1	Discipline dominante : pratique instrumentale	49,5
M2	Erudition, cultures jazz	462
M3	Pratiques collectives / ateliers	426
M4	Enseignement complémentaire (au choix)	132
M5	Connaissance de l'environnement professionnel	55
Soit au total		1124, 5 h

La répartition des heures des **Modules 2** et **3** sur un minimum de 66 semaines de cours.

M2 commentaire d'écoute	99h
M2 culture musicale	198h
M2 relevé	132h
M2 master class «origines du jazz»	33h
M3 atelier «répertoire»	132h
M3 atelier «rythmique»	132h
M3 Atelier «création»	132h
M3 restitutions publics	30h
M4 ateliers	132h

Piano pour batteurs, cordes, toute autre discipline souhaitée par l'élève (selon les établissements).

Module 1. Discipline dominante : pratique instrumentale

(Voir ci-dessus début de présentation du domaine)

Module 2. Erudition

Les heures du module 2 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Commentaire d'écoute** : analyse stylistique, formelle, contextuelle (replacer un enregistrement dans son contexte historique). Les moyens utilisés pour « mettre en œuvre » une création
- **Culture musicale** : Histoire du Jazz de 1900 à nos jours. Les formes du jazz
- **Relevés** : techniques du relevé harmonique, mélodique, rythmique (basse /batterie). Réalisation d'une « lead sheet»
- **Master class sur les origines du jazz** : la fusion des cultures qui ont créé le jazz

Module 3. Pratique collective

Les heures du module 3 se répartissent entre les différents cours suivants :

- **Pratiques collectives (groupes)**
- **Ateliers thématiques**
 - « Répertoire » : le répertoire du jazz, travail spécifique sur la connaissance des standards du jazz
 - « Rythmique/déchiffrage » : le placement rythmique des divers instruments d'une formation Jazz et leur interactivité
 - « Création/Composition » : cours de composition en petite formation. L'esthétique personnelle. Les multiples façons de créer. Ouverture sur toutes les esthétiques des musiques improvisées
- **Restitutions publiques** : concerts, projets personnels, partenariats avec diverses esthétiques musicales (anciennes ou/et contemporaines)

Module 4. Enseignement complémentaire (au choix de l'élève)

Formation musicale « chanteur » ; improvisation; analyse; écriture; histoire de la musique; MAO, CAO; initiation électroacoustique; acoustique musicale; composition électroacoustique ; initiation aux langues étrangères; initiation à l'esthétique, rhétorique et gestuelle baroque; initiation à la direction de chœur, analyse fonctionnelle du mouvement...

La liste des enseignements complémentaires par établissement n'est pas exhaustive. Elle sera communiquée à la rentrée, cela en fonction de ce que chaque établissement proposera.

Connaissance de l'environnement professionnel



Module 5, commun aux 6 domaines

55 heures sur 2 ans

Année 1 (24 heures)

A. Connaissances et stratégie au service du projet professionnel	A1- Études Supérieures en France (3h) A2- Études Supérieures en Europe (3h)
B. Être artiste aujourd'hui	B1- Outils de recherche et de formation (3h)
C. Outils de rédaction	C1- Rédaction de type universitaire (3h)
D. Métiers de l'art	D1- Les métiers de l'enseignement (4h)
E. Journées d'immersion professionnelle	E1- (8h)

Année 2 (31 heures)

A. Connaissance et stratégie au service du projet professionnel	A3- Environnement territorial (3h)
B. Être artiste aujourd'hui	B2- «Construire son réseau et se former au quotidien»: Rencontre débat (3h)
C. Outils de rédaction	C2- Rédaction de CV (3h) C3- Préparation d'un entretien / d'une audition (4h)
D. Métiers de l'art	D2- Régime des intermittents (2h) D3- Créer sa compagnie (3h) D4- Les métiers de l'orchestre - instruments / Les métiers de l'accompagnement –pianistes / rencontre avec un agent allemand – chanteurs (3h) D5- Rencontre avec un agent artistique (2h)
E. Journées d'immersion professionnelle	E2- (8h)

Certaines rencontres concerneront tous les élèves tandis que d'autres seront plus spécifiquement consacrées à un groupe.

Rendez-vous réguliers et collectifs, ces rencontres permettent, au-delà de leur contenu, d'assurer la cohésion de la promotion

Contenu des séances du module 5

A1- Études Supérieures en France (3h)

Pôles Supérieurs / CNSM

Outre les aspects pratiques (durée des études, modalités des concours d'entrée, limite d'âge, diplômes, etc.), ce cours présentera la spécificité de chaque école et les attentes de niveau pour le concours d'entrée.

A2- Études Supérieures en Europe (3h)

Présentation des écoles habilitées à décerner Licences et Masters en Europe, notamment Allemagne, Suisse, Angleterre, Belgique ou Hollande.

En plus des aspects développés dans les écoles supérieures françaises seront abordées l'exigence linguistique des écoles au moment du concours d'entrée, le prix des études (privé / public) ou encore les différences et points communs avec la France.

A3- Environnement territorial (3h)

La fonction publique territoriale, principes et conditions d'accès, les conservatoires et leurs missions. Ce cours est à mettre en relation avec celui sur les métiers de l'enseignement.

B1- Outils de recherche et de formation (3h)

Présentation et visite de lieux emblématiques : médiathèque de la cité de la musique ou du CNSMDP, CDMC, musée de la musique, etc.

Principes de catalogage, découverte et utilisation d'outils de recherche numérique.

B2- «Construire son réseau et se former au quotidien»: Rencontre débat (3h)

Afin de donner une image réaliste de la vie d'un artiste aujourd'hui, cette rencontre a pour but d'aborder des points aussi essentiels que le travail personnel, la construction de son réseau professionnel, l'importance de la maîtrise d'une ou deux langues ou encore le choix du statut en fonction de l'activité.

C1- Rédaction de type universitaire (3h)

Conseils méthodologiques pour la rédaction de dossiers (construction de la problématique), citation des sources (notes de bas de page, annexes, bibliographie...)

C2- Rédaction de CV (3h)

Atelier de rédaction de CV en 2 étapes:

-1^{ère} séance: présentation des différents types de cv et bios

-2^{ème} séance: regard sur les cv apportés par les élèves et aide à l'amélioration

C3- Préparation d'un entretien / d'une audition (4h)

Sous forme de mises en situation dans lesquelles les élèves seraient tour à tour candidats ou employeurs, afin de vivre l'entretien de manière globale (ce que l'on écoute et voit lorsque l'on est chef d'orchestre, metteur en scène, directeur de conservatoire, RH, etc.). Entraînement à se présenter en 3 minutes.

D1- Les métiers de l'enseignement (4h)

Fonction publique territoriale : présentation des diplômes et concours, des statuts et cadres d'emplois, des contrats.

Le milieu associatif : loi 1901, statut des enseignants, contrats.

D2- Le régime des intermittents (2h)

Les politiques culturelles publiques dans le spectacle vivant. Le fonctionnement de l'intermittence

D3- Créer sa compagnie (3h)

Développement de son projet professionnel personnel : structuration, aspects budget, aspects administratifs, organisationnels, diffusion et communication. Bases de la gestion de projet.

Témoignage d'un fondateur récent de compagnie avec exposé des enjeux et des difficultés rencontrées.

D4a- Les métiers de l'orchestre (instrumentistes de l'orchestre)

Ou

D4b Les métiers de l'accompagnement (pianistes)

Rencontre avec des enseignants accompagnateurs (musique et danse)

Exposé sur les divers débouchés de l'accompagnement avec mises en situation

Ou

D4c rencontre avec un agent allemand ou anglais (chanteurs) (3h)

Echange sur les modalités professionnelles dans les différents pays.

D5- Rencontre avec un agent artistique (2h)

E1- (8h) Journées d'immersion professionnelle

Rencontres avec des institutions locales : Maîtrise de Radio France à Bondy, MC93, Nouveau Théâtre de Montreuil, Philharmonie de Paris, Pôle Supérieur 93, Sequenza 9.3...

Invitation à suivre des répétitions professionnelles : opéras, théâtres, orchestres, pièces chorégraphiques... en relation avec les enseignants actifs dans ces réseaux.